

GRANDS PERSONNAGES DE TOURAINE

**SIMON BÉRARD,
DE LA RÉVOLUTION DE 1830
À SON REFUGE EN TOURAINE***

Georges-François POTTIER**

RÉSUMÉ

Simon Bérard (1783-1859) a été député au Parlement de 1827 à 1834. C'est une figure notable de la Révolution de Juillet et un des principaux auteurs de la Charte signée par le duc d'Orléans. En 1834, il se retire de la vie politique nationale. Il s'établit en Touraine, fonde une filature de lin et de chanvre et devient conseiller municipal de Mettray. Il a publié des écrits politiques, parmi lesquels *Souvenirs historiques de la Révolution de 1830*.

ABSTRACT

Simon Bérard (1783-1859) was a member of Parliament from 1827 to 1834. He was a significant figure during the July Revolution and one of the main authors of the Charter signed by the Duc d'Orléans. He retired from national political life in 1834. He settled in Touraine, founded a textile mill to process flax and hemp and became town councilor in Mettray. Among his political works we find *Souvenirs historiques de la Révolution de 1830*.

ZUSAMMENFASSUNG

Simon Bérard (1783-1859) war Parlamentsabgeordneter von 1827 bis 1834. Er ist eine bedeutende Figur in der französischen Julirevolution von 1830 und der wichtigste Verfasser der Charta, die der Herzog von Orleans untergezeichnet hat. 1834 zieht er sich aus dem nationalen politischen Leben zurück. Er hält sich in der Touraine auf, gründet

* Une version complète est consultable aux Archives départementales d'Indre-et-Loire sous la cote 1 J 1303.

** Archives départementales d'Indre-et-Loire.

eine Flachs und Hanfspinnerei und wird Gemeinderat in Mettray. Er hat politische Schriften, von allem *Souvenirs historiques de la révolution de 1830*, veröffentlicht (*Geschichtliche Erinnerungen an der Revolution des Jahres 1830*).

Les Bérard sont issus d'une ancienne famille protestante de Provence. Sous le règne de Louis XVI, Thomas Simon Bérard (1741-1794) devient commerçant dans le négoce d'Outre-mer. Consul général du roi de Suède, il est administrateur et directeur général de la Nouvelle Compagnie Française des Indes créée en 1785. Marié avec Marie Julie Nicole Ducreux de Vergy, il a deux enfants : Auguste Simon Louis, né à Paris le 8 juin 1783 et Amélie Marie Caroline, née également à Paris le 14 décembre 1789. Thomas embrasse les principes de la Révolution. Pourtant, pendant la journée du 10 août 1792, il cherche à protéger Louis XVI. Devenu suspect, il est arrêté, condamné à la peine capitale et finalement guillotiné le 14 floréal an II.

UN OPPOSANT SOUS LA RESTAURATION

Son fils, Auguste Simon Louis, dit Simon, épouse le 28 brumaire an XIII, à la mairie du 10^e arrondissement de Paris, Aurore Julienne Leblanc. Le couple aura quatre enfants : Julie Caroline Agathe (qui épousera, en 1824, le comte Christian Léon Dumas, général, futur aide de camp du roi Louis-Philippe), Auguste Louis Edouard, Jean Auguste Charles et Auguste Jules.

Sorti de l'école polytechnique en 1810, Simon Bérard est nommé auditeur au Conseil d'État, puis maître des requêtes. Comme l'écrit Paul Boiteau, dans l'édition de la *Correspondance* de Béranger en 1860, « *Bérard fut l'un de ces magnanimes enfants des victimes de notre Révolution qui surent pleurer leurs pères sans maudire le temps où ils avaient péri* ». Épris des idées libérales, indépendant d'esprit, il est, sous la première Restauration, d'avril 1814 à mars 1815, éloigné du Conseil d'État. Pendant les Cent-Jours, dévoué à la cause de l'Empereur, il prend possession, au nom du gouvernement, de l'Imprimerie impériale qui était devenue propriété privée. Rappelé au Conseil d'État en 1817, il en est de nouveau destitué en 1820, sur l'ordre du ministre Richelieu.

La fortune de Bérard, un temps compromise par ces événements politiques, ne sera rétablie que bien des années plus tard.

Dans les cercles libéraux, Simon Bérard rencontre le poète Pierre Jean de Béranger. Simon compte parmi les plus intimes amis et les plus dévoués du poète. Jusque dans les années 1830, Simon Bérard réside alors soit à Paris, rue du Helder, soit dans sa résidence des Jardies, sur la colline de Sèvres. Propriétaire des Jardies en septembre 1837, Balzac décrit la demeure dans *Mémoires de deux jeunes mariées*. Les Jardies appartiendront, en 1878, à Gambetta lequel y décédera en 1882. C'est aujourd'hui un monument historique ouvert au public.

La résidence de Bérard à Paris est le siège des opposants au régime. Sous la Restauration, la simple évocation d'une chanson de Béranger est considérée comme un acte révolutionnaire. Au début de 1820, en pleine réaction royaliste, le préfet de police de Paris est informé que Béranger a chanté des chansons anarchistes lors d'un dîner chez Bérard : « *Le Préfet en rit beaucoup : il était du dîner* » (Béranger, *Ma biographie*, éditions Perrotin, 1860). Le préfet classe l'affaire !

Simon Bérard encourage fortement Béranger lors de la publication de son livre intitulé *Recueil* et se charge des négociations avec des éditeurs, Béranger lui ayant demandé de défendre ses intérêts. L'éditeur Firmin-Didot publie finalement le recueil, demandant toutefois une avance de 15 000 francs que Bérard consent à payer.

Suite à la publication du recueil, le 8 décembre 1821 Béranger est condamné à trois mois de prison et à cinq cents francs d'amende pour outrage à la morale publique et religieuse et pour provocation à la sédition. Dans une lettre datée du 27 décembre, Béranger remercie Bérard de son soutien et des provisions de bouche qu'il lui a fait parvenir : « *du fromage de Brie, de la galantine et ce gros pot de cornichons qui me fait venir l'eau à la bouche. Il y a au moins deux choses que madame Bérard sait que j'aime beaucoup ; il n'y a qu'elle pour avoir pensé surtout aux cornichons* ». Les deux hommes se rencontreront et s'écriront jusqu'au décès du poète, en 1855. Bérard fut, pendant longtemps, le dépositaire de la fortune du poète.

Dans les années 1820, Simon Bérard écrit de nombreux textes : *Essai bibliographique sur les éditions des Elzévir les plus précieuses et les plus recherchées* (1822), *Gratifications faites par Louis XIV aux savants et hommes de lettres* (1826), *Inventaire et budget de la garde-robe de l'empereur Napoléon* (1826). Il édite de nombreux documents pour la société des bibliophiles

français dont il est le secrétaire : *Grosley (Pierre-Jean), la canonisation de Saint Yves* (1826), *Piron (Alexis), chansons de rues* (1826), *Voltaire, lettre à l'abbé Raynal* (1826). Il entreprend de réunir, sous le nom de « galerie métallique des grands hommes français », une collection de médailles qui se trouve maintenant au Louvre.

Bérard fréquente assidûment le salon de la femme du banquier Benjamin Delessert, lieu de rencontre de la société cultivée et orléaniste. D'origine protestante, Benjamin Delessert (1773-1847) fut l'un des premiers régents de la banque de France, créateur des Caisses d'Épargne (1818), de la Compagnie royale d'assurances (1819). Le salon des Delessert jouit de la plus vive considération, et, parmi les habitués, figurent Delacroix, Vigny, Musset, Girardin, Broglie, Molé, Rémusat, Thiers. Chez les Delessert « *Les langues n'y chômeront pas pendant les mois qui précéderont les journées de Juillet, ni les idées, ni les intrigues* » (Jean-Louis Bory, *La Révolution de Juillet*, Gallimard, 1979).

Simon Bérard, membre de la chambre de commerce de Paris en 1825, frappé de l'infériorité de la France par rapport à l'Angleterre dans l'industrie métallurgique, se consacre activement au développement de l'industrie et du commerce. Avec le fils de Chaptal, Bérard fonde la première compagnie d'éclairage au gaz, dirige, en qualité d'ingénieur, les travaux du canal Saint-Martin et crée une banque. En 1827, à l'initiative du maréchal Soult, il fonde une importante société métallurgique d'exploitation de recherches minières, la « Compagnie des fonderies et forges d'Alais » (Alès-en-Cévennes). Le 17 novembre 1827, Simon Bérard est élu député de Seine-et-Oise. Il siège à gauche dans l'opposition libérale.

En décembre 1828, en compagnie du banquier Jacques Laffitte, il soutient Béranger lors d'un nouveau procès. Le poète est déclaré coupable d'outrage à la religion, incitation à la haine du gouvernement, offense à la personne du roi. Il est condamné à neuf mois de prison et à 10 000 francs d'amende. À la prison de la Force, Béranger reçoit beaucoup et les Bérard viennent souvent lui apporter des mets. De cette prison, Béranger lance une souscription pour aider Rouget de Lisle, l'auteur de la *Marseillaise* : « *c'est Bérard, qui, à ma prière, s'est mis à la tête de cette œuvre patriotique* » (Béranger, lettre du 13 avril 1829 à Jacques Laffitte). Béranger lui-même n'a pas les moyens de payer son amende. La société jacobine et libérale, « Aide-toi, le ciel t'aidera », fondée en 1827 pour amener un changement de majorité à la chambre

des députés, lance une souscription. Cette société, issue de l'association de la loge maçonnique «les Amis de la Vérité» avec une partie des rédacteurs du journal *le Globe*, s'attache à répandre les doctrines de l'opposition.

Avec les frais, la somme à payer atteint 10090 francs. La souscription ne produit que 9800 francs et Simon verse la différence.

LA RÉVOLUTION DE JUILLET

Bérard signe, le 18 mars 1830, l'adresse des 221 députés qui votent un refus de soutien au prince de Polignac, le nouveau chef du ministère installé depuis le 8 août 1829. La chambre dissoute le 16 mai, il est réélu député de Seine-et-Oise le 12 juillet.

Lorsque les ordonnances royales du 25 juillet 1830 sont publiées, donnant le signal de la révolution de Juillet, il est parmi les membres les plus engagés de l'opposition. Le 26 juillet, lors d'une réunion de 13 députés, Bérard propose de rédiger une protestation contre les ordonnances.

Le mardi 27, les journaux d'opposition paraissent sans autorisation ; l'agitation gagne la rue ; les premières barricades apparaissent. Le 28, les barricades se multiplient ; Paris s'arme et les insurgés tiennent la ville ; de violents combats ont lieu.

Vers 16 heures, suite à l'ordonnance qui déclare Paris en état de siège, les députés protestataires se retrouvent chez Bérard. La situation a fortement évolué. Les émeutiers sont fatigués et ont subi des revers, l'Hôtel de Ville est aux mains des royalistes. Les députés reçoivent le texte de protestation des journalistes et certains députés épouvantés veulent se retirer. Malgré tout, ils s'accordent sur un texte tout en retenue ; la «*protestation des députés contre les ordonnances du 25 juillet 1830*» publiée dans les journaux, est signée de 73 députés. Les députés ne sont plus qu'une dizaine chez Simon lorsqu'ils apprennent que le peuple s'est de nouveau emparé de l'Hôtel de Ville. Simon Bérard plaide la cause du duc d'Orléans avec véhémence. Le 29, Paris est couvert de barricades ; l'armée royale cède la ville aux insurgés. On s'est battu toute la nuit.

Le 30 juillet, réunis au Palais-Bourbon, 38 députés, dont Bérard, signent une déclaration priant le duc d'Orléans d'exercer les fonctions de Lieutenant Général du Royaume. Bérard est membre de la délégation de douze députés

qui se rend vers 21 heures au château de Neuilly afin de demander au duc d'Orléans d'accepter cette proposition. Louis Blanc, dans *Histoire de dix ans*, raconte l'entrevue de ce 30 juillet en ces termes : « *Bérard fut envoyé au duc pour lui annoncer que les députés voulaient l'accompagner à l'hôtel de ville. Le prince s'habillait quand Bérard entra. Il le reçut en déshabillé, soit affectation de popularité, soit trouble d'esprit, son visage était soucieux. Il parla à Bérard, en se faisant aider par lui dans sa toilette, de son éloignement pour les splendeurs de la royauté, de son goût pour la vie privée et surtout de ce vieux sentiment républicain qui vivait au fond de son cœur et lui criait de refuser une couronne* ».

À Paris, le samedi 31 juillet, vers 9 heures, le duc d'Orléans reçoit une députation de la Chambre. Simon expose la situation au duc et « *développa longuement les motifs d'intérêt général, pour la Nation, et d'intérêt privé, pour le prince [...]* » (Sarrans, *La Fayette et la révolution de 1830*) qui devaient faire accepter la proposition des députés. Le duc d'Orléans demandant un délai de réflexion, Bérard lui réplique : « *vous n'avez pas le temps de la réflexion, Monseigneur. Vous êtes sur un volcan qui, d'un instant à l'autre, peut tout engloutir. Le terrain brûle sous vos pas comme sous les nôtres. M. Bérard fit ensuite un tableau effrayant mais exagéré de la situation de Paris, montra la république prête à surgir des barricades et ajouta : – votre tête, Monseigneur, est aussi compromise que la nôtre [...] aujourd'hui tout vous est commun avec nous, succès, revers* » (F. Rittiez, *Histoire du règne de Louis-Philippe*, 1855). Les républicains menaçant, la délégation implore le duc qui finalement rédige une proclamation – en grande partie écrite par Bérard et Delessert – dans laquelle il accepte de se rendre à Paris. Simon porte à la chambre cette déclaration. Les élus répondent alors au duc par une déclaration à la Nation rédigée par Guizot, Benjamin Constant, Bérard et Villemain. À 14 heures, le duc arrive au Palais-Royal.

Le mardi 3 août, Simon propose de rédiger un projet pour la déchéance de Charles X : « *je me proposai d'en finir avec l'ancienne dynastie, d'en créer une nouvelle, d'établir les conditions constitutionnelles auxquelles elle devrait son existence, en un mot, si je puis m'exprimer ainsi, de solder les comptes du passé et de régler celui de l'avenir* » (Bérard, *Souvenirs historiques de la révolution de 1830*).

Le lendemain, mercredi 5, Charles X ayant abdicqué, l'assemblée tente de rédiger une proposition visant à faire proclamer roi le duc d'Orléans. Simon

Bérard demande d'en finir une bonne fois avec l'ancienne dynastie et propose de rédiger un texte dans ce sens. Sa proposition acceptée, Bérard rentre chez lui pour peaufiner le texte officiel.

Le 5 août, sa proposition est discutée en Conseil. Bérard communique son texte à plusieurs députés. Le républicain Dupont de l'Eure l'accueille avec enthousiasme. Laffitte, lui, pense que Bérard va trop vite et trop loin. Consulté, le duc d'Orléans veut réfléchir. Broglie et Guizot se chargent de l'examen du texte. Le texte définitif prend, après correction du duc d'Orléans et de Rémusat, une tonalité plus libérale. Ce vendredi 6 août, soutenu par les députés libéraux, Bérard prononce à la chambre un discours demandant des modifications de la charte et la déchéance de Charles X : *« une loi suprême, celle de la nécessité, a mis le peuple de Paris les armes à la main afin de repousser l'oppression. Cette loi nous a fait adopter pour chef provisoire et comme unique moyen de salut un prince sincère des institutions constitutionnelles. La même loi veut que nous adoptions sans délai un chef définitif de notre gouvernement »*. Le lendemain, la chambre des députés adopte la révision de la Charte. Cette nouvelle charte prend le nom de « charte Bérard ». Le lieutenant général nomme alors un gouvernement provisoire.

Le 9 août, le duc d'Orléans jure fidélité à la charte révisée et prend le titre de roi des Français sous le nom de Louis-Philippe I^{er}. Simon Bérard a gagné son combat.

Certains contemporains de Simon ont pensé qu'il aurait pu s'engager avec les républicains au lieu de privilégier le parti orléaniste. En 1833, Auguste Fabre, directeur du journal républicain *La Tribune*, dénonce dans son ouvrage *La Révolution de 1830 et le véritable parti républicain*, la trahison de La Fayette et de Bérard.

Bérard est très proche du ministère que dirige Laffitte du 2 novembre 1830 au 12 mars 1831. Fin août 1830, Simon Bérard est nommé directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines. Il le restera jusqu'en juin 1832. Conseiller d'État, il est réélu député de Seine-et-Oise le 5 juillet 1831. En 1832, il participe activement aux travaux de la commission du budget de l'assemblée nationale. Maître de forges et député, Bérard est tellement influent que le roi Louis-Philippe s'en inquiète publiquement : *« les maîtres de forges nous dominent »*. En 1833, Bérard prend l'initiative d'un comité qui ne verra finalement le jour qu'en 1840, « le comité des intérêts métallurgiques » (avec Adolphe Schneider et Louis Boigues de Fourchambault).

Bérard est déçu du pouvoir issu de Juillet 1830. Son ami Béranger, loin de toutes compromissions, lui prodigue des conseils : « *ne soyez jamais ministre. Dans cette position tous se sont faussé l'esprit et ont altéré les qualités de leur cœur, plus ou moins, bien entendu* » (lettre à Simon Bérard, 15 septembre 1832). Lorsque Bérard veut prendre ses distances avec le pouvoir, Béranger le met en garde : « *ne rompez donc pas intempestivement avec le gouvernement que vous avez fait, sans nécessité pour le pays* » (lettre à Simon Bérard, 8 octobre 1833).

Réélu député de Seine-et-Oise le 5 juillet 1831, il siège alors avec la majorité conservatrice. Malgré sa position, son indépendance d'esprit lui attire des démêlés avec de nombreux ministères. En 1834, il publie un ouvrage de mémoires intitulé *Souvenirs historiques sur la révolution de 1830*, et donne sa démission de toutes fonctions électives le 25 mai 1834. Il s'en explique dans un ouvrage : *Lettre à mes commettants par S. Bérard, ex-député de l'arrondissement de Corbeil (pour rendre compte de son mandat), 1^{er} juin 1834* (Paris, Didot frères, 31 pages).

Simon Bérard est un homme très cultivé. Il possède, d'après l'ouvrage de P.-L. Jacob et de P. Lacroix (*De quelques collections d'estampes, annuaires des artistes et des amateurs*, 1860), « *une collection de gravures d'un intérêt particulier et fort recherchées aujourd'hui ; ce sont des gravures d'ornement. Son cabinet est le plus beau qu'il y ait à Paris dans ce genre [...]. En résumé, il y a peu de cabinets aussi riches en ouvrages d'architectes et en dessins d'ornements, que celui de M. Bérard, et je ne crois pas qu'il y en ait qui renferment des pièces mieux conservées, en meilleur ordre, et dans des volumes plus splendidement reliés* ».

EN TOURAINE

En 1834, à 51 ans, Simon a donc démissionné de toutes fonctions publiques. L'ancien député cherche un lieu paisible pour se consacrer à ses travaux d'écriture et pense se retirer auprès de sa sœur, Amélie Marie Caroline.

Mariée en 1807, à l'âge de 17 ans, avec un homme de 29 ans, le comte Antoine Charles Auguste Boula de Nanteuil (1778-1856), fils d'un intendant de Louis XVI, Amélie a quitté le domicile conjugal, le château de Quincy en Seine-et-Marne, et vit depuis 1820 à Mettray, au château du Petit-Bois, avec

un autre homme, le vicomte Louis Hermann de Brétignières de Courteilles, conseiller général depuis 1833 et futur cofondateur de la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray en 1839.

Le 15 mars 1833, pour 140 000 francs, « *Auguste Simon Louis Bérard, membre de la chambre des députés, chevalier de la légion d'honneur et décoré de juillet* » devient propriétaire du « *manoir de bel air... du moulin à farine de Milon, du moulin à tan de Gruais... du moulin de Guenaud à broyer les couleurs... d'une blanchisserie... d'une auberge de la Membrolle, de huit logements de closiers et autres pièces* ». Le domaine de Bel-Air est proche du Petit-Bois, résidence de sa sœur.

Installé à Mettray, Simon se repose et peaufine son *Isographie des hommes célèbres*, quatre volumes de fac-similés de lettres publiés de 1828 à 1843.

BÉRARD, L'AMI DE BÉRANGER

En 1836, la police suggère fortement au poète Béranger qu'un séjour en province lui serait profitable. En octobre, Béranger s'installe en Touraine, d'abord à Rochecorbon, avec sa compagne, Judith Frêne. Puis, Béranger écrit, le 26 octobre, que « *la sœur de Bérard a découvert à Saint-Cyr, qu'on dit la côte la plus saine, une maison, dit-on célébrée par Balzac [...] c'est la fameuse Grenadière [...]. Un M. de Courteilles, qui est presque le beau-frère de Bérard se charge de régler les intérêts qu'on trouve ici, et que j'entends fort mal* ».

La venue en Touraine du chansonnier a donc été facilitée par Simon Bérard. C'est Amélie, « *la sœur de Bérard* », qui trouve à louer la demeure de La Grenadière et c'est le « *presque beau-frère* », Hermann de Brétignières, qui se charge des formalités.

Le 15 décembre, le poète raconte son installation à La Grenadière, à Saint-Cyr-sur-Loire : « *à propos des clefs, nous n'avons pu trouver celles des lits de fer, mais Bérard, qui les a montés, y a suppléé. C'est aussi lui qui a placé les glaces et les gravures. C'est un ami aussi utile que vous ; comme vous, il sait tout faire, et me laisse les bras croisés. [...] Nous avons fort gaiement pendu la crémaillère avec Bérard, sa femme, leur sœur et Hermann, Judith, nos chats et moi. Nous voilà donc habitant la Grenadière* ».

Le train de vie de Béranger, en butte à de sérieuses difficultés financières, se trouve fortement réduit. Il quitte La Grenadière pour un logement

rue Chanoineau. Béranger écrit, le 2 mai, que Bérard, « *son gros débiteur* », vient de le rembourser et qu'il « *m'a signifié qu'il voulait me payer l'intérêt de ce qu'il me doit* ».

Béranger avait en effet confié, entre les mains de son ami Bérard, 44 000 francs, soit une grande partie de ses économies et le gain de ses chansons. La fortune de Simon avait déjà été compromise par les événements politiques de 1830. Le 23 décembre 1834, dans une lettre à Dupont de l'Eure, Béranger lui précise son point de vue sur la situation financière et sur l'attitude des Bérard : « *vous allez revoir vos amis de Paris : il y en a que vous retrouverez bien tristes : ce sont ces excellents Bérard. Toute cette famille est bien accablée [...]. Je ne sais vraiment comment ces affaires là finiront ou, pour mieux dire, je ne le sais que trop [...]. Préparé à cela comme je le suis depuis près de quatre ans, j'ai pris mon parti et médité le plan qu'il me faudra suivre, en cas de déconfiture absolue. Aussi, je vous assure que mon seul chagrin est pour ces dignes amis, surtout pour Mme Bérard, qui déjà éprouve de si cruelles angoisses. Comme il est affreux de voir de si honnêtes gens s'enfoncer dans l'abîme, sans pouvoir leur tendre une main secourable! [...] J'ai été quelque temps en froid avec Lafitte parce que sa liquidation a été très malveillante pour Bérard et a eu recours aux tribunaux* ».

Le 11 février 1835, réagissant à la déroute financière de Bérard, le chansonnier lui écrit : « *je veux sauver mon sucre et mon café du naufrage* ».

La Compagnie des fonderies d'Alais, fondée par Simon, n'est pas florissante, et une partie de la fortune de Béranger engagée dans cette société paraît compromise. De Fontainebleau, le 12 août 1836, le poète écrit à Dupont de l'Eure : « *Mme Bérard doit être en Touraine avec Bérard et ses deux garçons, qui tous trois sont venus en passant me donner une belle journée. L'affaire d'Alais est arrangée* ». Si l'affaire d'Alais semble être arrangée, Simon qui ne peut rester inactif, investit beaucoup dans son domaine de Bel-Air, et fait de très mauvaises affaires.

LA FILATURE DE METTRAY

Entrepreneur dans l'âme, Simon Bérard a fondé sur son domaine de Bel-Air une filature de chanvre, de lin et d'étoupes. Le 29 janvier 1838, Béranger écrit de Tours au député Dupont de l'Eure, futur membre du

gouvernement provisoire de 1848 : *« rien ne rend [Bérard] ni plus sage ni plus docile aux bons conseils. Ne rêve-t-il pas encore de faire de l'industrie à Bel-Air »*. Les actionnaires de cette filature, Simon, deux de ses fils et *« messieurs Berthier, Filleau, Lancier, sous-préfet et mandataire d'Amélie, comtesse de Nanteuil, Odilon Barrot »*, signent le 21 mars 1838 devant Jacques François Grandidier, notaire à Paris, l'acte de l'établissement de la société. *« La filature modeste qu'il monte ici paraît pouvoir prendre. Ce serait fort heureux pour ses deux fils qui s'y adonnent de tout leur cœur »* précise Béranger à Dupont de l'Eure en novembre 1838.

Simon transforme les bâtiments et le moulin et édifie de nouvelles constructions et s'implique totalement dans la gestion de sa filature. Il écrit au préfet d'Indre-et-Loire le 25 juin 1838 : *« je suis propriétaire d'un moulin appelé Gruais situé sur la Choisille près de La Membrolle, commune de Mettray. Ce moulin a été successivement employé à moudre du blé, à fouler des draps et à broyer des écorces. J'ai l'intention de lui donner une destination nouvelle, faisant en ce moment établir une filature pour le chanvre et le lin, par procédés mécaniques. [...] je vous prie d'avoir la bonté d'ordonner l'enquête administrative »*. Bérard signale qu'il n'a à redouter aucune réclamation *« de la part du moulin inférieur dont je suis également propriétaire »*.

Le 2 août 1838, le maire de Mettray précise au préfet les intentions de Simon Bérard : *« la demande de ce propriétaire a été publiée à son de caisse, lue et affichée au lieu accoutumé, avec invitation aux habitants de Mettray de se prononcer sur le commode et l'incommode de cet établissement destiné à faire une filature de lin ; l'intention du chef de cette filature n'étant point de toucher au déversoir des eaux qui alimentent ce moulin. Le délai de vingt jours [...] étant expiré, n'ayant reçu [...] ni opposition ni observation concernant la filature de lin que se propose d'établir sur la Choisille le propriétaire du moulin de Gruais, en conséquence, j'ai signé la présente déclaration comme sincère et véritable »*.

Souvent, Simon Bérard se plaint du peu de rendement de la filature. Ainsi, il écrit au préfet le 17 juin 1840 pour se plaindre de l'irrégularité du débit d'eau due à différents moulins du cours d'eau et demande la suppression *« des graves abus qu'il vient de signaler, état de choses préjudiciables à l'intérêt général »*. À la suite de cette requête, le 25 septembre 1840, le service des eaux et forêts dresse un procès verbal de visite des lieux : *« monsieur*

Bérard, propriétaire de 3 moulins sur la rivière de La Choisille et l'un de ses affluents près La Membrolle, a adressé à M. le Préfet d'Indre-et-Loire une demande tendant à obtenir le règlement de la rivière de La Choisille ; M. Bérard signale notamment la marche par intermittence des anciens moulins comme désastreuse pour la nouvelle usine à marche continue ; et aussi les nombreuses prises d'eau que les riverains font pour l'irrigation, au moyen de coupures irrégulières qu'ils ouvrent à chaque instant dans les rives ». Le règlement d'eau pour La Choisille sera finalement établi le 9 avril 1842 et le règlement général des usines situées sur la rivière de la grande Choisille sera pris par l'arrêté préfectoral du 22 avril 1854.

Sur la filature créée par Simon Bérard, peu de documents nous sont connus. Une mention intéressante figure toutefois dans les Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire : *« non loin de la colonie, s'est élevée depuis peu de temps une filature de lin et de chanvre, dont nous avons différé jusqu'à ce moment de vous parler, parce que nous manquons de renseignements exacts sur cet établissement. La commune de Mettray y trouvera une nouvelle source de prospérité ; elle offrira aussi de grands avantages à la colonie agricole, le propriétaire de cette filature, M. Bérard, ancien directeur général des ponts et chaussées, ayant offert d'y recevoir les enfants qui, par une cause quelconque, ne pourraient pas continuer de prendre part aux travaux des champs »* (rapport du secrétaire perpétuel, 31 août 1839).

Le 14 août 1842, suite à une enquête sur le travail des enfants, le maire de Mettray écrit au préfet : *« j'ai l'honneur de vous adresser conformément à votre lettre du 4 de ce mois l'état nominatif des enfants employés à la filature de M. Bérard ; cet état indique leur âge »*. Sur cet état, sont recensés huit filles de 11 à 14 ans et sept garçons de 10 à 15 ans.

Les recensements de population de Mettray nous livrent quelques indications sur le nombre de personnes qui travaillent à la filature. Le recensement de 1846 nous indiquent comme résidant à Bel-Air, outre la famille Bérard, des domestiques, des cochers, des jardiniers, des ouvriers, journaliers et leurs familles, en tout une quarantaine de personnes.

Simon a toujours eu un caractère d'entrepreneur. Ainsi, le 31 juillet 1847, alors receveur général des finances du département du Cher, il fait enregistrer, avec deux amis, à la préfecture du Cher, des droits pour quinze

ans pour le brevet d'invention « *qu'ils ont pris le 5 septembre 1846 pour la cuisson de la porcelaine à la houille* » (*Bulletin des lois* de 1851, décret 2660 du Président de la République du 2 décembre 1850).

RUPTURES

Béranger, inquiet de la situation financière de Simon, fait de nombreuses démarches en sa faveur et c'est à la suite de ses interventions que Simon est nommé, par le ministère Molé, receveur général des finances du département du Cher. Toutefois, dans une lettre à un correspondant, le 26 janvier 1839, Béranger n'est guère rassuré : « *je suis un peu tracassé [pour] Bérard. Il ne suffit pas d'être nommé receveur général, il faut arriver les mains pleines pour prendre possession de semblables emplois. C'est là ce qui me tracasse* ». Toujours à court d'argent, le 16 décembre 1839, Simon Bérard emprunte 17 000 francs à François Dumarchais, capitaine et aide de camp à Tours. Il s'engage à rembourser cette somme le 16 janvier 1846, à cinq pour cent par an. Comme garantie, Bérard hypothèque la terre de Bel-Air, « *ses circonstances et dépendances constituant dans une maison de maître, avec cour, courrettes, jardin potager et anglais, verger et pièce d'eau, plusieurs moulins et locatures, une usine à filer le chanvre, une auberge, une blanchisserie et diverses pièces de vigne, prés, bois, terres labourables et incultes* ». Bérard empruntera encore, le 24 janvier 1840, une somme de 8 000 francs.

Le lendemain de la signature de l'emprunt de 17 000 francs souscrit par son père, Auguste Louis Édouard Bérard épouse Georgina Catharina Amélia Villiers, « *filie de Georges William Villiers, propriétaire, ancien major de brigade, ancien chef d'escadron de la garde royale à cheval au service d'Angleterre et de Madame Eleanor Margarit Naysmyth demeurant à la Grande Bretèche* ». Les parents Bérard dotent leur fils d'une somme de 120 000 francs qu'ils « *s'obligent de lui payer à leur volonté en prévenant six mois d'avance, et ce avec intérêt à raison de cinq pour cent par an, à compter du jour du mariage* ». Ils le dotent aussi de divers objets mobiliers et du droit d'exploitation d'un moulin à filer le lin. Les Villiers, outre bijoux et objets mobiliers, dotent leur fille d'une somme de 100 000 francs payable « *le jour même du mariage en espèces métalliques, argent de France* ». Le contrat de mariage

est passé « *au lieu de la Grande Bretèche, commune de Saint-Symphorien* » le 17 décembre.

Dans une lettre du 21 décembre à Dupont de l'Eure, Béranger donne des précisions sur la noce : « *nous venons d'avoir une noce : [...]. Édouard épouse une jolie petite poupée, élevée dans un grand luxe, et cent mille francs, sans espérance autre, les biens de cette famille revenant de droit à l'aîné des beaux-frères. Personne ne voit ici cette alliance de bien bon œil, surtout en pensant au jeune homme dont la légèreté d'esprit égale la pesanteur physique, ce qui ne l'empêche pas d'être le meilleur garçon du monde* ».

Béranger quitte ou plutôt fuit la Touraine en avril 1840. En effet, par l'intermédiaire de Bérard, Béranger a été mis en relation avec des membres d'une colonie anglaise qui vivent à Tours, ville alors réputée en Angleterre pour la qualité de son climat. Béranger tombe amoureux d'une jeune anglaise, et, par un sursaut de raison et pour ne pas froisser sa compagne, quitte clandestinement la Touraine pour se réfugier, sous un pseudonyme, en région parisienne : « *la dernière année de son séjour à Tours fut marquée par un incident moral singulier. Il voyait beaucoup deux dames anglaises dont l'une jeune se mit à l'aimer ; et un jour il s'aperçut avec effroi que lui-même était pris, mais pris comme jamais il ne l'avait été* » (Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*).

LE NOTABLE DE METTRAY

En 1837, Simon Bérard figure sur la liste des jurés du canton de Tours-Nord chargés de régler les différends avec les personnes expropriées pour utilité publique. Son implantation dans la commune est patente et durable. Cette année 1837, le pasteur Jean Joseph Auguste Morache dresse la liste des protestants du département pour appuyer la demande de reconnaissance du culte réformé et la création d'un poste de pasteur à Tours. On y lit, entre autres personnes, le nom de Simon Bérard. Sur la liste des électeurs censitaires de la commune de Mettray pour 1840, Simon Bérard se situe au quatrième rang avec 707,79 francs de revenus et, aux élections de l'assemblée départementale de décembre 1842, il est l'un des 97 membres de l'assemblée des votants. En 1843, sur la liste électorale de Mettray, Simon Bérard est le troisième contribuable avec 839,88 francs.

En juin 1839, Brétignières de Courteilles et son ami Demetz fondent la Société paternelle et la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, de renommée internationale. Parmi les membres fondateurs de la Société Paternelle, on note Simon Bérard, son fils, son gendre, le baron Christian Léon Dumas (1799-1873) représentant du roi.

La création de la colonie de Mettray va avoir une incidence dramatique sur le couple Hermann de Brétignères et Amélie Bérard, la sœur de Simon. Une note manuscrite contenue dans les archives de la colonie de Mettray indique que « *la pauvre infortunée était brutalement jetée hors de chez elle* ». En effet, la morale développée à la colonie ne pouvait pas admettre la présence d'une union hors mariage et qui plus est entre le directeur et une femme déjà mariée. En 1842, Amélie, très affectée, trouve refuge chez son frère Simon à Bel-Air, à trois kilomètres de son ancienne demeure du Petit-Bois. En 1844, Simon cède finalement à sa sœur une maison dépendante de Bel-Air.

La demeure de Simon et d'Amélie est l'actuel centre de rééducation fonctionnelle neurologique de la Croix-Rouge française à La Membrolle. Aujourd'hui subsiste encore, englobé dans un ensemble de bâtiments modernes, le château initial. Au-dessus de la porte principale, une date, « 1850 », et sur le fronton, un médaillon de pierre sculpté avec un monogramme représentant les initiales « B » et « N » entrelacées. Le « B » de Bérard et le « N » de Nanteuil. Au loin, on voit à trois cents mètres le clocher de l'église de La Membrolle, église construite à la demande d'Amélie en 1845.

Désormais, Amélie, comtesse de Nanteuil, vit recluse près de son frère, au château de Bel-Air. Dans une lettre à Dupont de l'Eure, début décembre 1845, Béranger relate les derniers événements survenus à Mettray : « *Bérard, qui est à Paris pour le Conseil de l'Industrie, est venu déjeuner hier et m'a chargé aussi de ses amitiés. Il m'en a conté long sur sa sœur et sur Brétignières qui vient d'épouser une demoiselle de 18 ans, sans doute vous connaissez un peu la famille. Son père, M. de Graveron, ayant été receveur à Louviers. La guerre est maintenant déclarée entre les Bérard et les chefs de la Colonie, et, de part et d'autre, on a fait, on fait, et on fera, je le crains, force sottises, et pour commencer Mme de Nanteuil va s'établir à Bel Air, chez son frère, d'où elle pourra jeter des pierres dans le jardin du nouveau marié. Nous sommes à une époque où les romans finissent mal* ». Brétignières de Courteilles, âgé de 48 ans, épouse en effet en septembre 1845 une jeune fille de 18 ans, Louise de Graveron.

Le 20 novembre 1847, à 11 heures du matin, un incendie se déclare au château de Bel-Air, la demeure des Bérard : *« la toiture entière a été consumée et tout le bâtiment aurait été la proie des flammes sans les secours aussi prompts qu'empressés de toute la population et de la colonie. Les pompes de cet établissement, habilement dirigés par M. Hubert, ont rendu les plus grands services et paralysé la violence du feu »* écrit le maire au Préfet.

AU CŒUR D'UN CONFLIT LOCAL

L'état des *« contributions foncières, personnelles, mobilières, portes et fenêtres »* de 1845 nous renseigne sur la fortune de Simon : *« Simon Bérard, 2883,90 francs de revenus, 3 portes cochères, 157 portes et fenêtres »*. Aux élections de juin 1846, il est élu conseiller municipal. Réélu en août 1848, Simon va participer pleinement aux conflits qui opposent les deux bourgs de la commune.

En effet, la commune de Mettray est formée de deux entités séparées de deux kilomètres, La Membrolle et Mettray. Le bourg de Mettray, où se situe l'église, compte une centaine d'habitants, celui de La Membrolle, où la mairie est installée depuis 1810, près de 500 habitants. De cette situation sont nés des rivalités et des intérêts contraires qui rendent l'administration de la commune difficile. En 1835, l'école, de fonctionnement privé, située au bourg de La Membrolle, a été transférée à celui de Mettray, entraînant des conflits tels que l'administration préfectorale décidera la création, en 1872, de deux communes distinctes.

En 1849, en application de la loi de juin 1833, le conseil municipal tente de pourvoir à l'établissement d'une école municipale publique. Le 27 mai 1849, les élus de la section de La Membrolle proposent d'acquérir un bâtiment situé au bourg de La Membrolle. Mais cette école serait éloignée du hameau de Mettray et la section de Mettray s'estime lésée et porte réclamation. Le 23 juillet, le conseil vote à bulletin secret. Par 17 oui contre 13 non, les élus décident de construire l'école selon la délibération du 27 mai. La tension au conseil est vive.

Le 8 octobre 1849, Simon Bérard, un peu las de la situation, écrit au Préfet : *« j'ai une faveur à vous demander, c'est d'avoir la bonté de me débarrasser de lettres qui ne cessent de m'arriver à La Membrolle, au sujet d'une*

maison d'école [...]. Pendant que j'étais en Touraine, je suis allé plusieurs fois à la Préfecture pour vous parler de cette affaire, mais d'abord vous aviez votre conseil général, et ensuite vous étiez absent. Mon devoir m'a rappelé ici et c'est ce qui me force à vous importuner de la longue prose ».

Le 4 décembre 1849, le maire propose de construire finalement deux écoles, une dans chaque hameau. Puis, le maire et plusieurs conseillers démissionnent. Il ne reste plus que 9 membres sur 16 au conseil. Le 29 mars 1850, ces 9 membres, dont Bérard, donnent leur assentiment à la construction de deux écoles : *« le conseil [...] affligé de l'esprit de division qui règne dans la commune au sujet de la construction d'une maison d'école »* exprime que la maison *« devrait nécessairement être placée à La Membrolle en raison de sa population cinq ou six fois plus considérable que celle de Mettray »*, mais, *« à titre de concession et de transaction »*, vote l'établissement de deux écoles. Le préfet, le 6 mai, arrête la construction de *« deux maisons d'école communale »*.

Les démissions entraînent de nouvelles élections le 18 août 1850. Bérard est réélu. Mais la situation n'est pas réglée pour autant. Le 3 septembre 1850, Simon Bérard, dans une lettre de trois pages, rend compte au préfet de la séance du conseil municipal du 1^{er} septembre où l'élection du maire n'a pu avoir lieu. Le 1^{er} octobre 1850, Simon Bérard signale au Préfet que *« les habitants de La Membrolle, par qui j'ai été nommé membre du conseil municipal [...] m'ont supplié de rédiger une réclamation qu'ils veulent adresser au ministère de l'intérieur contre le déni de justice dont ils se prétendent victimes relativement à l'établissement de deux écoles dans leur commune »*.

Le 4 décembre 1850, le Président de la République prononce finalement la dissolution du conseil municipal.

Les nouvelles élections municipales en janvier 1851, qui voient la réélection de Simon Bérard, ne règlent pas le conflit. Le 21 février, Simon Bérard écrit au préfet : *« je gémiss plus que je ne pourrais vous le dire des dissensions qui règnent dans la commune [...] et je fais tout ce qui dépend de moi pour tâcher de les faire cesser [...]. J'ai amené les conseillers de la section de La Membrolle à consentir à une sorte d'arbitrage, et je ne puis supposer que ceux de Mettray s'y refusent »*. En mars et en avril, entre démissions, radiations, et réélections partielles, toute délibération est rendue impossible.

En juin 1851, Simon Bérard démissionne et, comme un sage au-dessus de la tempête, l'« *ex-membre du conseil municipal* » donne sa version des événements dans un opuscule de quatorze pages, daté du 31 juillet 1851, *Mettray-La Membrolle* (Tours, impr. de Ladevèze) qu'il fait suivre de deux pages datées du 20 août 1851 (Paris, imprimerie de Napoléon Chaix et Cie). Il s'oppose au projet de séparation en deux communes distinctes : « *cette décision entraînerait pour chacune des nouvelles communes une augmentation de dépenses très considérable* ».

Un nouveau conseil municipal est installé le 30 septembre 1852, en présence de Simon Bérard, réélu avec 227 voix. Puis, les querelles reprennent. Le 25 février 1853, Simon Bérard rédige un rapport de deux pages sur le projet d'installation de l'école à La Membrolle. Le 11 mars 1853, les membres du bourg de Mettray réclament l'installation de l'école dans leur bourg, considérant qu'elle doit être « *au centre de la commune et que l'église se trouve dans le bourg* ». Le 4 mai 1853 la suspension du conseil municipal est entérinée. Le conseil sera de nouveau dissous par décret le 6 juin 1854. Simon Bérard ne se représente pas aux élections et quitte ainsi toutes fonctions électives.

LE DÉCÈS DE SIMON

Sa sœur Amélie assiste et soutient Simon, âgé de 71 ans et las de toutes les querelles villageoises. En 1845, Amélie Bérard, comtesse de Nanteuil, décide de doter le bourg de La Membrolle d'une chapelle pour « *procurer les ressources du culte aux personnes que leur âge ou leurs infirmités empêche de franchir la distance qui les sépare de l'église paroissiale de Mettray* ».

La première pierre sera posée le 14 août 1847. L'abbé Dufour, premier curé de la paroisse, recopie dans son *Journal* le procès-verbal dressé à cette occasion : « *La première pierre [...] a été bénite par M. Bedouet, curé de Mettray, le 14 août 1847, entouré par Mgr Morlot, archevêque de Tours, en présence de Mme la Comtesse de Nanteuil, fondatrice, de M. le général Comte d'Outremont, maire de Mettray, de M. Garance, adjoint, de M. Bérard, receveur général des finances du Cher, frère de la fondatrice, de M. Dupont, trésorier de la fabrique métropolitaine de Tours, de M. Edouard Bérard, commissaire royal près le chemin de fer de Tours à Nantes, de Georgina Villier, sa femme, et de Georges Bérard, leur fils* ».

Le 11 août 1856, devant un notaire de Paris, pour 225 000 francs, les époux Bérard vendent à Amélie, la sœur de Simon, « *le manoir de Bel Air, le manoir du Milon, le moulin de Gruais, le moulin de Guéneau, le bois de Gravucher, le prés de l'Ile du Pont, la friche du bois de l'église, les bois de la Moisanderie [...] à la charge de payer les 80 000 francs dus au sieur Reverdy* » (Hypothèques de Tours, volume 60 [784], n° 3933).

Amélie, qui signe toujours « *comtesse de Nanteuil* », vend le 10 novembre 1856 des rentes de l'État provenant de la succession de son mari, Boula de Nanteuil, décédé en février 1856. Avec cet argent, elle rachète les créances de son frère. En 1857, devant le notaire de Tours, elle paye les emprunts que Simon avait contractés principalement pour l'achat de Bel-Air. Elle rachète ensuite les droits des actionnaires de la filature de son frère. Amélie solde ainsi une partie des dettes de son frère.

Simon s'éteint, à l'âge de 75 ans et 7 mois, le 23 janvier 1859, dans son château de Bel-Air, à Mettray. À son décès, seul un de ses fils est présent, Louis Auguste Édouard, qui demeure à Bel-Air avec sa femme. L'inventaire après décès, dressé par Robin, notaire à Tours, le 11 mars 1859, précise que dans la chambre du défunt on trouve un buste de Mirabeau, de nombreux livres dont *Souvenirs de la révolution de 1830*, « *écrit par le défunt* », une Bible dans une édition de Genève, les œuvres de Lamartine, de M^{me} de Staël, de Mirabeau, de Jacques Arago, de Louis Blanc, de d'Alembert, de Béranger, le livre de Brétignères de Courteilles (*Des condamnés et des prisons*), des cartes et des atlas, « *un secrétaire et une commode appartenant à la comtesse de Nanteuil* » et autres « *objets appartenant à la comtesse de Nanteuil* ». Simon Bérard laisse aussi de nombreuses dettes.

Amélie n'a survécu que 23 mois à son frère. Elle décède au château de Bel-Air le 6 novembre 1860. Elle est inhumée au cimetière de La Membrolle.

*

Simon Bérard a été une personnalité reconnue en France au XIX^e siècle. Dans l'édition de 1858 du *Dictionnaire universel des contemporains* contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers (Paris, Hachette, 2 vol.), l'article « *Auguste Simon Louis Bérard* » est important. Ce dictionnaire sera de nombreuses fois réédité, en 1872 et en 1880 par exemple.

Pendant très longtemps, Simon Bérard a été désigné comme l'un des principaux acteurs de la Révolution de Juillet et la Charte de 1830, signé par Louis-Philippe, nommée « *charte Bérard* ». Aujourd'hui, dans les livres d'histoire, son rôle n'est presque plus mentionné et l'on ne parle plus du tout de « *charte Bérard* ». Dans les dictionnaires biographiques contemporains, la notice sur Simon Bérard s'arrête presque toujours en 1834 en restant succincte sur son rôle en 1830. Le dictionnaire de biographie française de Prévost et Roman d'Amat (1951) signale qu'il se retire en Touraine, fonde une filature de lin et de chanvre et qu'il « *mourut à La Membrolle (Maine-et-Loire)* ». Le *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889* de Robert et Cougny reprend les mêmes informations fautives. Actuellement, sur internet, la base officielle de données des anciens députés de l'Assemblée nationale précise même que Simon Bérard est décédé à La Membrolle-sur-Choisille dans le Maine-et-Loire. Il est vrai que l'acte d'état civil de décès de 1859 mentionne bien La Membrolle comme lieu de décès, La Membrolle qui n'était alors pas encore une commune tandis que la commune homonyme de La Membrolle existait depuis longtemps en Maine-et-Loire !

Cette modeste doxographie, où l'on trouve petits faits pittoresques, lieux et dates essentielles, gestes marquants de la vie de Simon Bérard, se veut une contribution pour une éventuelle réhabilitation.